



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42598

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des radios locales associatives quant au montant des financements qui leur est assuré *via* le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). En effet, le montant de ce fonds est constant depuis 2010 alors que le nombre de radios bénéficiaires ne cesse de croître, réduisant ainsi mécaniquement l'enveloppe allouée à chaque association. Or le projet de loi de finance 2014 prévoit une réduction de 6 % des crédits au FSER. Cette mesure apparaît particulièrement injuste car le FSER provient d'une taxe prélevée auprès des régies publicitaires des radios et télévisions. Aussi nombre de responsables de radios locales et associatives s'inquiète de l'évolution de ce financement qui, pour certaines stations, peut représenter jusqu'à la moitié de leur budget. Les radios locales et associatives participent depuis plus de 30 ans à l'essor culturel et économique de nos territoires et méritent à ce titre, une plus grande attention de la part des pouvoirs publics. Elles sont aussi des acteurs essentiels pour l'expression des citoyens et de la démocratie locale. Il note également qu'une baisse des financements entraînera des suppressions d'emplois alors que le secteur de la radiodiffusion associative représente près de 3 000 emplois en France. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour la levée immédiate du gel budgétaire 2013 et pour 2014 une dotation *a minima* du FSER de 29 millions d'Euros.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42598

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11931

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558